

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :

17/03/2026

Date d'affichage :

17/03/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre-Jean CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Procurations :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM n°20262103_11

DELIBERATION N° 11 : Election du maire

La séance est ouverte par le doyen d'âge, M. DOTTE Jean-Claude, qui préside à l'élection du maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Sous l'égide des assesseurs Messieurs CORDONNIER et BERGMANN, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme DUMONT Margaret : 13 voix (treize voix)

– M. DOTTE Jean-Claude : 1 voix (une voix)

- Mme DUMONT Margaret, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de
convocation :
17/03/2026
Date d'affichage :
17/03/2026

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Procurations :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM n°20262103_12

DELIBERATION N° 12 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal et le nombre de sièges maximum pour une commune de notre strate est de 4.

Madame le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à quatre, conformément aux dispositions légales pour une commune de cette strate.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :
17/03/2026
Date d'affichage :
17/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Procurations :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM n°20262103_13

DELIBERATION N° 13 : Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, Depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, les adjoints sont élus de la même façon quel que soit le nombre d'habitants dans la commune, c'est-à-dire au **scrutin de liste à la majorité absolue**, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'appel à candidature est lancé, une liste paritaire est proposée., composée de :

- M. SIMON Roger
- Mme MOUROT-WAGNER Cathy
- M. THOMAS Frédéric
- Mme GUIDOU Sylvie

Sous l'égide des assesseurs Messieurs CORDONNIER et BERGMANN, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 16

À déduire : ...

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

Les bulletins étant comptabilisés au nombre de 16 pour 15 votants, le vote est annulé, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste proposée : 12 voix (*douze voix*)

- La liste proposée ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. SIMON Roger
- Mme MOUROT-WAGNER Cathy
- M. THOMAS Frédéric
- Mme GUIDOU Sylvie

Madame le maire précise que les arrêtés de délégations seront pris ultérieurement.

Pour expédition certifiée conforme

Le Secrétaire de séance



Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents :
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :
17/03/2026

Date d'affichage :
17/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM n°20262103_14

DELIBERATION N° 14 : Délégations du Conseil au maire

Madame le maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Madame le maire présente les délégations qu'elle sollicite ou non auprès du Conseil municipal et l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

N°	Objet de la Délégation	Décision du Maire	Vote du Conseil
1	Affectation des propriétés communales.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
2	Fixation des tarifs (droits de voirie, stationnement...).	Non sollicitée	
3	Réalisation des emprunts.	Non sollicitée	
4	Préparation et exécution des marchés publics.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité

N°	Objet de la Délégation	Décision du Maire	Vote du Conseil
5	Conclusion et révision du louage de choses (baux).	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
6	Passation des contrats d'assurance.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
7	Création des régies comptables.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
8	Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
9	Acceptation des dons et legs sans condition.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
10	Aliéner de gré à gré des biens mobiliers (jusqu'à 4600€).	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
11	Fixation des rémunérations (avocats, notaires, experts...).	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
12	Fixation des offres de la commune aux expropriés.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
13	Création de classes (compétence transférée).	Non applicable	-
14	Fixation des reprises d'alignement.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
15	Droit de préemption (compétence de la communauté de communes).	Non applicable	-
16	Intenter les actions en justice (avec transaction jusqu'à 1000€).	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
17	Régler les conséquences dommageables des accidents de véhicules.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
18	Donner l'avis de la commune pour les opérations d'un EPF local.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
19	Signer les conventions de participation (urbanisme).	Non sollicitée	-

N°	Objet de la Délégation	Décision du Maire	Vote du Conseil
20	Réaliser les lignes de trésorerie.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
21	Exercer le droit de préemption (compétence intercommunale).	Non applicable	-
22	Droit de priorité (compétence intercommunale).	Non applicable	-
23	Réalisation de diagnostics d'archéologie préventive.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
24	Renouvellement de l'adhésion aux associations.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
25	Droit d'expropriation en zone de montagne.	Non applicable	-
26	Demander l'attribution de subventions.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
27	Demandes d'autorisation d'urbanisme pour les biens municipaux.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
28	Droit de préemption sur les fonds artisanaux/commerciaux.	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
29	Organiser la participation du public par voie électronique.	Non sollicitée (manque de clarté)	-
30	Admission en non-valeur des créances (inférieures à 200€).	Sollicitée	Adopté à l'unanimité
31	Autoriser les mandats spéciaux et remboursements de frais.	Non sollicitée	-

Le Secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir :
Excusés :
Absents :

Date de convocation :
17/03/2026
Date d'affichage :
17/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Cathy MOUROT-WAGNER, Isabelle MARTZ, Claire DUMONT, Mélissa TOSCHI, et Messieurs Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Adrien BERGMANN, Gérald PHILIPPOT, Pierre CARASCO, Bruno JACQUOT, Roger PIOCHE, Jean-Claude DOTTE

Procurations :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GUIDOU

DCM n°20262103_15

DELIBERATION N° 15 : Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 14 février 2026

Après examen du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2026, les membres du Conseil municipal valide l'arrêté du procès-verbal de l'assemblée délibérante du 14 février 2026.

Le Secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le maire
Margaret DUMONT

